



FINALE INTERCLUBS NATIONAL 3
DIMANCHE 21 MAI 2023
STADE MUNICIPAL LOUIS BOYER
103 avenue du Président Wilson - 45500 - GIEN



09h00 Ouverture des installations

10h00 Dépôt des équipes modifiées et constitution du jury

COURSES	CONCOURS
11h00 5000m marche TCM	11h00 Disque TCF - Poids TCM - Perche TCM - Longueur TCF
11h45 3000 marche TCF	
12h15 400m haies TCM - TCF	13h00 Disque TCM - Poids TCF - Perche TCF - Longueur TCM
13h00 400m TCF-TCM	
13h15 800m TCF-TCM	14h00 Marteau TCM - Javelot TCF - Triple TCF - Hauteur TCM
13h45 200m TCF-TCM	
14h00 1500m TCF-TCM	15h00 Marteau TCF - Javelot TCM - Triple TCM - Hauteur TCF
14h30 110m haies TCM	
14h45 100m haies TCF	
15h00 100m TCF-TCM	
15h15 3000m steeple TCM	
15h45 3000m TCF-TCM	
16h15 4*100m TCF-TCM	
16h45 4*400m TCF-TCM	

Pour toute la durée de la compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge-arbitre et du directeur de réunion, au minimum :

- 7 officiels diplômés et qui devront avoir les qualifications requises pour juger les épreuves se déroulant sur un stade d'athlétisme ;

comprenant un minimum de deux officiels fédéraux / chef juge et cinq officiels régionaux / juges au minimum de catégorie U18 ;

un des officiels devra avoir au plus 35 ans au cours de l'année civile en cours ;

parmi ces 7 officiels, 5 au moins devront officier comme juges de concours, et trois d'entre eux au moins, devront avoir la qualification de juges de sauts ou de lancers.

Dérogations possibles :

Possibilité de remplacer 1 seul officiel régional/ juge par 3 officiels départementaux/ assistants de plus de 16 ans.

Il sera infligé une pénalité de 1000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1750 points pour deux, 2500 points pour trois, 3250 points pour quatre, 4000 points pour cinq, 4750 points pour six et 5500 points pour sept

Buvette et restauration sur place

Les engagements sont à envoyer à : xavier@athle-centre.fr sur la feuille de composition d'équipe prévue à cet effet
avant le 18 mai - 14h00

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Saut en Hauteur

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1m40 pour le concours masculin et à 1m20 pour le concours féminin, chaque concurrent aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm.

- Ensuite, 1m50 puis 1m60 pour le concours masculin.
- 1m30 puis 1m40 pour le concours féminin.
- De 5 en 5cm pendant tout le reste des deux concours.

Un concurrent restant seul en compétition ne pourra demander la hauteur de son choix à moins que celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre.

Saut à la Perche

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2m80 pour le concours masculin et à 2m00 pour le concours féminin, chaque concurrent aura droit à une seule hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm.

- Ensuite, 2m80 pour le concours masculin, 2m00 pour le concours féminin et de 20 en 20cm.
- Jusqu'à 4m60 pour le concours masculin et 3m40 pour le concours féminin, puis de 10 en 10cm.
- Jusqu'à la fin des concours. Un concurrent restant seul en compétition ne pourra demander la hauteur de son choix à moins que celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre.

Lancers

Les engins de la catégorie Seniors seront utilisés.

Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers

Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents auront droit à 4 essais.

Spécificités U18

Les U18 ne seront pas admis à participer aux épreuves de 3000m steeple.

Les U18 seront autorisés à participer à une seule course d'une distance égale ou supérieure à 200m ou au relais 4x400m.

En conséquence un U18 a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200 m ou d'une distance supérieure, ainsi qu'au relais 4x100m (mais pas au 4X400m), ou bien à l'épreuve soit du 100 m ou du 100/110m haies et à un des 2 relais (4x100m ou 4x400m).